

**Réunion du 14 novembre 2024 de 10h00 à 12 h 00**

**Brochon**

**COMPTE-RENDU 2024-33**

**Convocation du 28 octobre 2024**

Nombres de délégués : 32

Présents : 10

**↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :**

Madame Florence ZITO (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux)

Messieurs Patrick MORELIERE (SINOTIV'EAU)

Jean François COLLARDOT (Syndicat du Bassin versant de la Vouge)

Jean Michel VERPILLOT (Marsannay la Côte)

**↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :**

Madame Laure OHLEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)

Monsieur Frédéric LE GRAND (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)

**↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :**

Madame Pauline GUYARD (Agence de l'Eau RM&C)

Messieurs Gilles MARACHE (OFB Bourgogne-Franche-Comté)

Guillaume CAUSSE (DREAL de Bourgogne-Franche-Comté)

Christophe CHARTON (DDT de Côte d'Or)

**↳ Etaient excusés :**

Messieurs Antoine HOAREAU (Dijon Métropole)

Dominique JANIN (Aiserey)

Lionel HOUËE (SIAEP de Brazey-en-Plaine)

Guy MORELLE (Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise)

Sébastien SORDEL (Conseil Départemental de Côte d'Or)

Hubert POULLOT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges)

Sébastien DELACOUR (Communauté de communes Rives de Saône)

Benoit COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)

Damien BAUMONT (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)

Gérard CLEMENCIN (UFC de Côte d'Or)

Le CEN Bourgogne

La Préfecture de Côte d'Or

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté

↳ Etaient absents :

Madame Stéphanie MODDE (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté)  
Messieurs Landry LEONARD (EPTB Saône & Doubs)  
Pierre PRIBETICH (Scot du Dijonnais)  
Sébastien BELORGEY (SE de Seurre)  
Pierre BOLZE (Scot des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges)  
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)  
La FDPPMA de Côte d'Or  
La FNE de Côte d'Or  
La CCI de Côte d'Or  
Les Voies Navigables de France  
La Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or  
L'UNICEM Bourgogne-Franche-Comté

Invités :

Messieurs Dominique DUPONT (Maire de Brochon)  
Olivier GIRARD (Conseil Départemental de Côte d'Or)  
Olivier MEYER (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)  
Nicolas BOILLIN (CLE Vouge)

---

**ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 33 de la commission locale de l'eau**

- ⇒ Activité de la CLE en 2023
  - ⇒ Démarches de restaurations morphologiques des cours d'eau du bassin de la Vouge
  - ⇒ Aboutissement de l'étude prospective TVO et les suites à donner (Plan d'Actions)
  - ⇒ Gestion de la ressource en eau et étage 2024
  - ⇒ Actualisation des EVP sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud
  - ⇒ Affaires diverses
    - I. Révision du SAGE de la Vouge
    - II. 12<sup>ème</sup> programme de l'AERM&C et perspective
    - III. Autres informations
- 

Mme ZITO accueille l'ensemble des participants et demande à M. DUPONT de présenter sa commune. Il explique qu'il y a 650 habitants pour plus de 850 élèves au lycée et 300 au collège, ce qui lui fait dire que Brochon est une commune importante

**1) Activité de la CLE en 2023**

Mme ZITO présente l'activité 2023. Elle précise que comme chaque année le SBV et la CLE ont rédigé un rapport commun d'activités.

Elle précise qu'il a été engagé ou terminé :

- Les études de restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau sur :
  - La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (travaux en cours) ;
  - La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux et Izeure (travaux en cours) ;
  - La Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny (travaux prévus entre 2025 et 2027).
- Les travaux de restauration morphologique d'ambition R1 sur :
  - La Varaude (réservoir biologique) entre Noiron-sous-Gevrey et Tarsul-Izeure sur 1 150 ml ;
  - La Bièvre à Brazey-en-Plaine sur 680 ml ;
  - La Bièvre à Aiserey / Echigey sur 1 200 ml.

Des illustrations sur ces travaux sont projetés :



La Varaude entre Noiron-sous-Gevrey et Tarsul-Izeure



La Bièvre à Echigey-Aiserey

Ainsi que deux vidéos sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine :



La CLE s'est réunie à deux reprises :

- Le 23 mai 2023 ;
- Le 17 novembre 2023 ;
- Et la réunion annuelle sur les volumes prélevables le 5 décembre 2023.

La Présidente précise également que l'activité de la CLE a aussi consisté à :

- Donner un avis circonstancié sur 13 dossiers ;
- Participer aux réunions « cellule sécheresse » ;
- Participer aux démarches engagées sur le PAPI TVO et Saône ;
- Participer à la finalisation des 19 PPRNi du bassin de la Vouge (AP du 30 juin 2023) ;
- Participer à l'étude prospective ;
- Participer à une réunion des Présidents de CLE du bassin RM&C.

## 2) Démarches de restaurations morphologiques des cours d'eau du bassin de la Vouge

La Présidente présente les sites sur lesquels le SBV est en cours de réalisation de travaux sur :

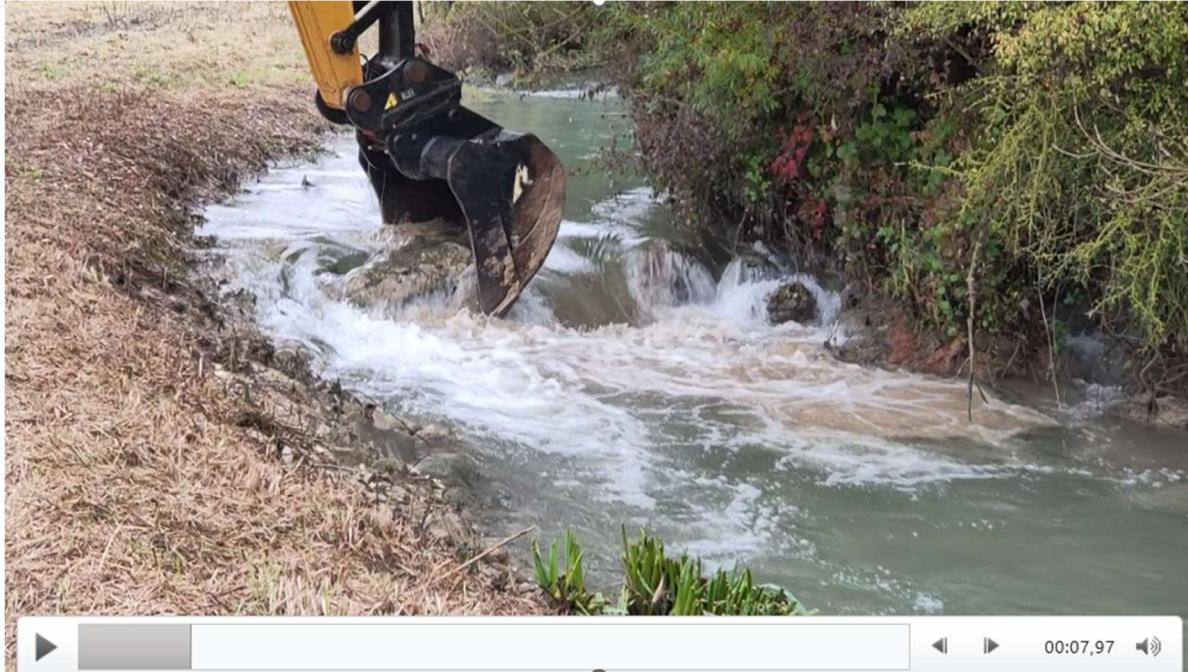
- La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (1 000 ml) ;
- La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (1 000 ml).

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

La Présidente ainsi que M. COLLARDOT, Président du SBV, se montrent très heureux du lancement de ces travaux, notamment ceux sur Gilly-lès-Cîteaux. Ils illustrent parfaitement ce vers quoi il est indispensable de se tourner pour être le plus résilient possible vis-à-vis des effets du changement climatique et de la baisse des débits d'étiages (suppression de 21 seuils tufeux). Il est expliqué que les travaux sont actuellement suspendus du fait des conditions hydrologiques et de l'interdiction de les réaliser entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars.

À la suite de la demande du SBV, M. MARACHE confirme que, étant donné la quasi-absence de poissons dans la zone (ce qui justifie d'ailleurs l'intérêt des travaux), ces derniers pourraient reprendre plus tôt que ce que prévoit la réglementation, conformément à la demande formulée par le SBV. La date du 15 mars 2025 est envisagée, si les conditions hydrologiques le permettent.

L'arasement des seuils tufeux est illustré par deux courtes vidéos.



Il est à noter que l'abaissement de la ligne d'eau, significatif, a mis en lumière la présence de berges très pentues ainsi que de nombreux enrochements. La rivière a très bien réagi, montrant désormais des faciès d'écoulement très diversifiés, alors qu'ils étaient auparavant homogènes, avec une structure en "marche d'escalier" et des courants presque exclusivement lenthiques.

Un débat s'engage :

- M. MARACHE confirme cette impression mais rappelle que l'AAPPMA locale n'a pas compris la démarche ;
- M. COLLARDOT explique prévoir prochainement une réunion avec ses représentants ; toutefois, il rappelle que depuis le début de la démarche, ils se sont systématiquement opposés pour des considérations dogmatiques, contre l'intérêt général et de l'amélioration des milieux aquatiques ;
- M. MARACHE s'interroge sur la présence de plaquettes en fond de lit ?
- M. BOILLIN explique qu'elles ont été installées dans l'attente de la reprise des travaux et pour se prémunir d'éventuelles érosions régressives et latérales ;
- Mme ZITO reste persuadée que les pêcheurs sauront reconnaître ultérieurement l'intérêt des travaux !
- M. LE GRAND pense que la réponse immédiate de la rivière (évacuation des sédiments fins) est due aux débits importants de la rivière ;
- M. BOILLIN précise que c'est bien la pente qui a permis cet auto-curage, indépendamment du débit ;
- M. MARACHE s'inquiète du traitement de la ripisylve en rive gauche de la Vouge !
- M. BOILLIN dit que ce traitement sera beaucoup plus léger et que des plantations seront mises en place en rive droite ;
- M. COLLARDOT rappelle l'intérêt de la présence de ripisylve, notamment pour le maintien des berges.

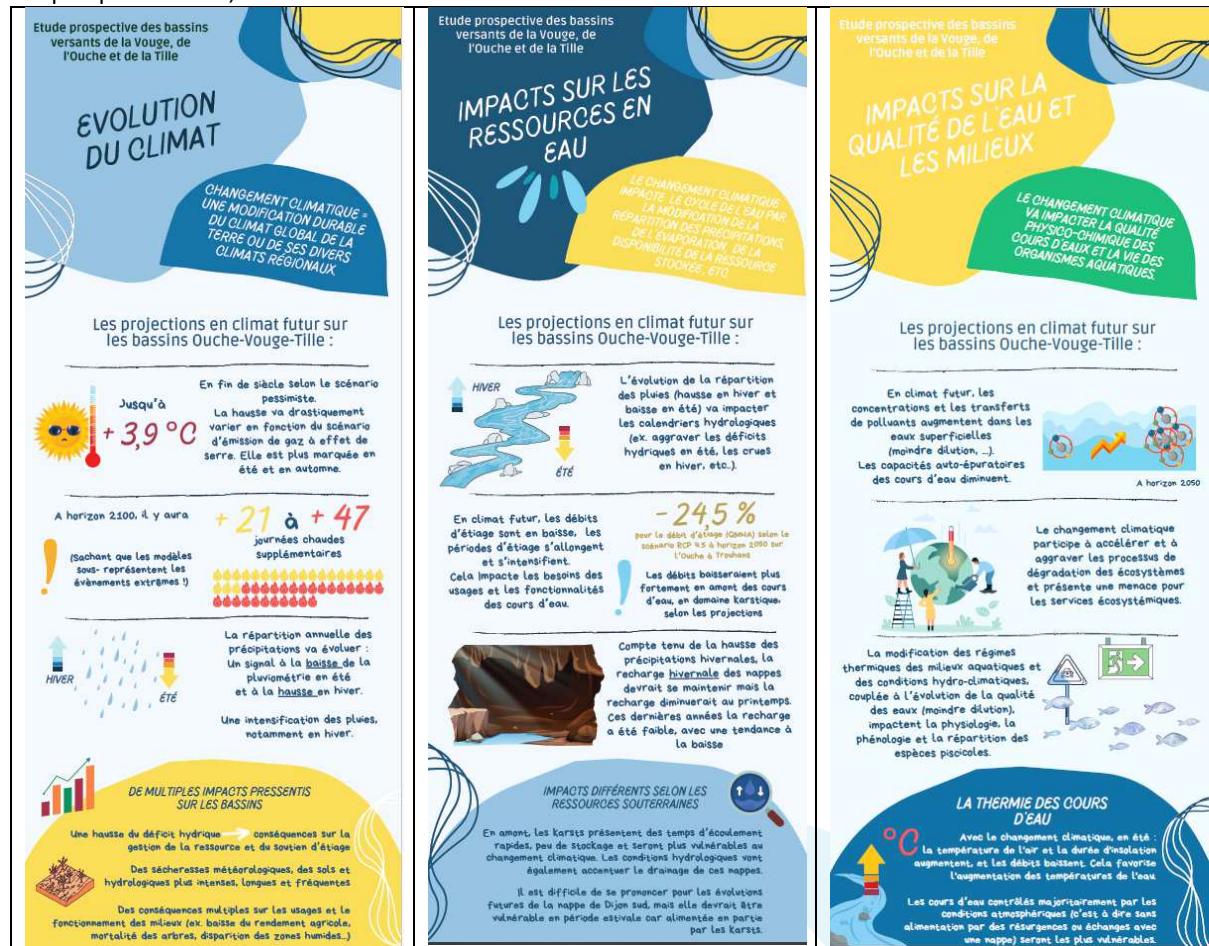
### 3) Aboutissement de l'étude prospective TVO et les suites à donner (Plan d'Actions)

La Présidente transmet la parole à M. BOILLIN.

Celui-ci représente le périmètre d'étude et le cadre de son déroulement :

- Cadrage de la participation
- Diagnostic territorial
- Évolution des conditions naturelles
- Évolution des usages
- Scénarios d'évolution du territoire
- Stratégie d'adaptation (adoptée le 30 septembre 2024)

En quelques chiffres, le climat futur sera :



6 ateliers ont été organisés afin qu'un maximum de participants puissent s'exprimer et proposer des solutions sur l'évolution future de nos territoires dans le cadre du changement climatique.

C'est ainsi qu'une stratégie visant à proposer des réponses des territoires au Changement Climatique et à leur résilience a été rédigée. Cette stratégie s'appuie sur les principes suivants :

- Définir des principes d'action
- Dégager des priorités sur un secteur
- Identifier les options de développement
- Avec un point d'étape 2035

Deux documents ont été publiés :

- Un document de synthèse, qui ne reprend que les éléments stratégiques
- Un document complet, publié par axe d'adaptation

Les 6 axes d'adaptation définis sur le territoire sont :

- Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers
- S'adapter à la baisse de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement
- Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux
- Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau
- Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides en accélérant et en adaptant les actions de restauration
- Accompagner l'activité agricole, viticole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique

Ces 6 axes sont déclinés en 24 pistes d'adaptations, comme par exemple :

#### Axe 1

##### Piste 1.2 Renforcer l'efficience de l'action publique

- o Clarifier les responsabilités et les compétences en précisant les rôles des différents acteurs de l'eau sur chaque bassin (État, collectivités, syndicats, etc.) ;
- o Renforcer la **coordination des politiques publiques** et la coopération intersectorielle, en intégrant les politiques de gestion de l'eau ;
- o Faire perdurer les instances de concertation et de coordination au sein de chaque bassin, notamment via les CLE ;
- o Les choix d'adaptation, et en particulier ceux qui ont des implications opérationnelles, doivent être réalisés **au plus près des territoires**.

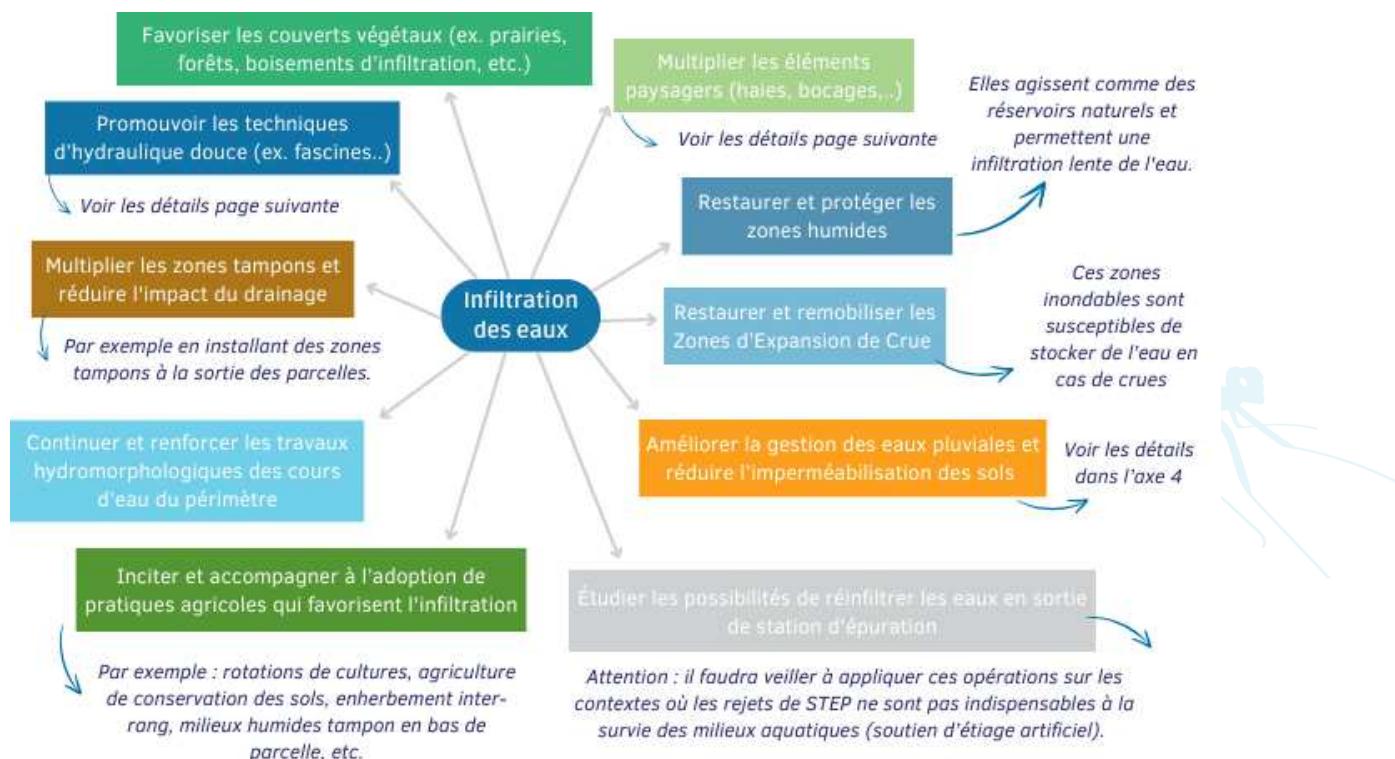
#### Axe 2

##### 2.1 Mieux connaître les limites des ressources disponibles

- o Chaque SAGE pourra entreprendre une **réactualisation des études de volumes prélevables** ;
- o Les volumes disponibles devront être déclinés en **volumes maximums prélevables répartis par usages**, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

#### Axe 3

##### 3.1 Favoriser l'infiltration des eaux et ralentir les écoulements



#### Axe 4

##### 4.3 Améliorer la gestion des eaux pluviales pour infiltrer au maximum les eaux

- Sensibiliser et former au maximum l'ensemble des acteurs à travailler avec des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales
- **Identifier les zones prioritaires** sur lesquelles agir pour la désimperméabilisation
- Faire appliquer la réglementation en vigueur et renforcer les moyens de contrôle
- **Unifier** les ambitions entre **les documents d'urbanisme et les SAGE**

#### Axe 5

##### 5.4 Lever les verrous fonciers qui limitent les interventions des syndicats

- Renforcement de l'éducation et de la sensibilisation des **propriétaires fonciers**, des élus et du grand public ;
- Mise en place de **partenariats renforcés** entre syndicats, collectivités locales et propriétaires fonciers pour favoriser les acquisitions. Envisager des incitations financières ;
- Le recours à des outils d'acquisition foncière : zones prioritaires de préservation, mécanismes de compensation, droit de préemption environnemental des communes, DUP dans les contextes à enjeux.

#### Axe 6

##### 6.3 Adapter les pratiques viticoles

- Encourager les recherches sur l'adaptation des cépages (greffons) et des portes greffes à la sécheresse et à la hausse des températures ;
- **Améliorer la qualité des sols** : généraliser l'enherbement des rangs ou au moins un rang sur deux afin d'améliorer la qualité et la perméabilité des sols, éviter le recours aux désherbants et réduire les phénomènes de ruissellement intenses sur les parcelles à forte pente ;
- **Travailler sur les paysages viticoles** afin de réduire les phénomènes érosifs et les autres impacts liés aux épisodes de fort ruissellement.

Des échanges se font à la suite de la présentation :

- Mme ZITO souligne la qualité de l'étude et de la manière dont elle s'est déroulée ;
- M. LE GRAND s'interroge sur l'eau potable qui provient de la Saône, non pris en compte dans l'étude. En effet, le développement urbain (artificialisation des sols) qui pourrait se faire grâce à cette « nouvelle » ressource limiterait localement l'infiltration des eaux ;
- M. GIRARD précise que le projet « des Maillys » est basé sur un volume de prélèvement journalier de 20 000 m<sup>3</sup> / jour. Il précise que ce projet n'a pas vocation à augmenter les pompages mais à sécuriser les besoins locaux ;
- M. BOILLIN explique que cette démarche est d'autant plus utile pour se projeter dans l'avenir ! Il cite notamment le projet de déconnecter les eaux usées de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon de la station de Brochon, ce qui entraînerait une baisse du soutien d'étiage de la Varaude dès 2027 ;
- Mme GUYARD appelle de ses vœux la réalisation de la phase 7. En effet, la stratégie est « globale » et il est nécessaire de rédiger un programme d'actions précis pour chaque territoire.

Mme ZITO rappelle la suite qui peut être envisagée par bassins. Cela se traduirait par le lancement de la **Phase 7 (Élaboration de plan d'actions opérationnelles par bassin)**. En effet, Un exercice de prospective n'a d'intérêt que dans l'opérationnalité sur lequel il peut déboucher. Cette phase marque le **passage des principes d'action à des actions opérationnelles** pouvant être **directement intégrées** dans les plans et programmes locaux en cours, ainsi que **dans le SAGE** lors de sa révision.

Dans le cadre du programme d'actions (par SAGE), il serait précisé :

- Quand les actions devront être mises en œuvre ou être renforcées ?
- Par qui les actions sont mises en œuvre ?
- Quel est le cadre de gouvernance de la démarche d'adaptation ?

Sur la base de la stratégie et des actions identifiées en ateliers, un programme d'actions sera établi et décliné en fiches actions reprenant :

- Objectif de gestion ;
- Justification de l'action ;
- Descriptif de la mesure ;

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

- Maître d'ouvrage ;
- Partenaires techniques ;
- Coûts en investissement et en fonctionnement ;
- Financeurs potentiels et taux de subvention ;
- Indices de faisabilité et d'efficacité ;
- Indicateurs de suivi ;
- Freins à lever pour la mobilisation des publics cibles.

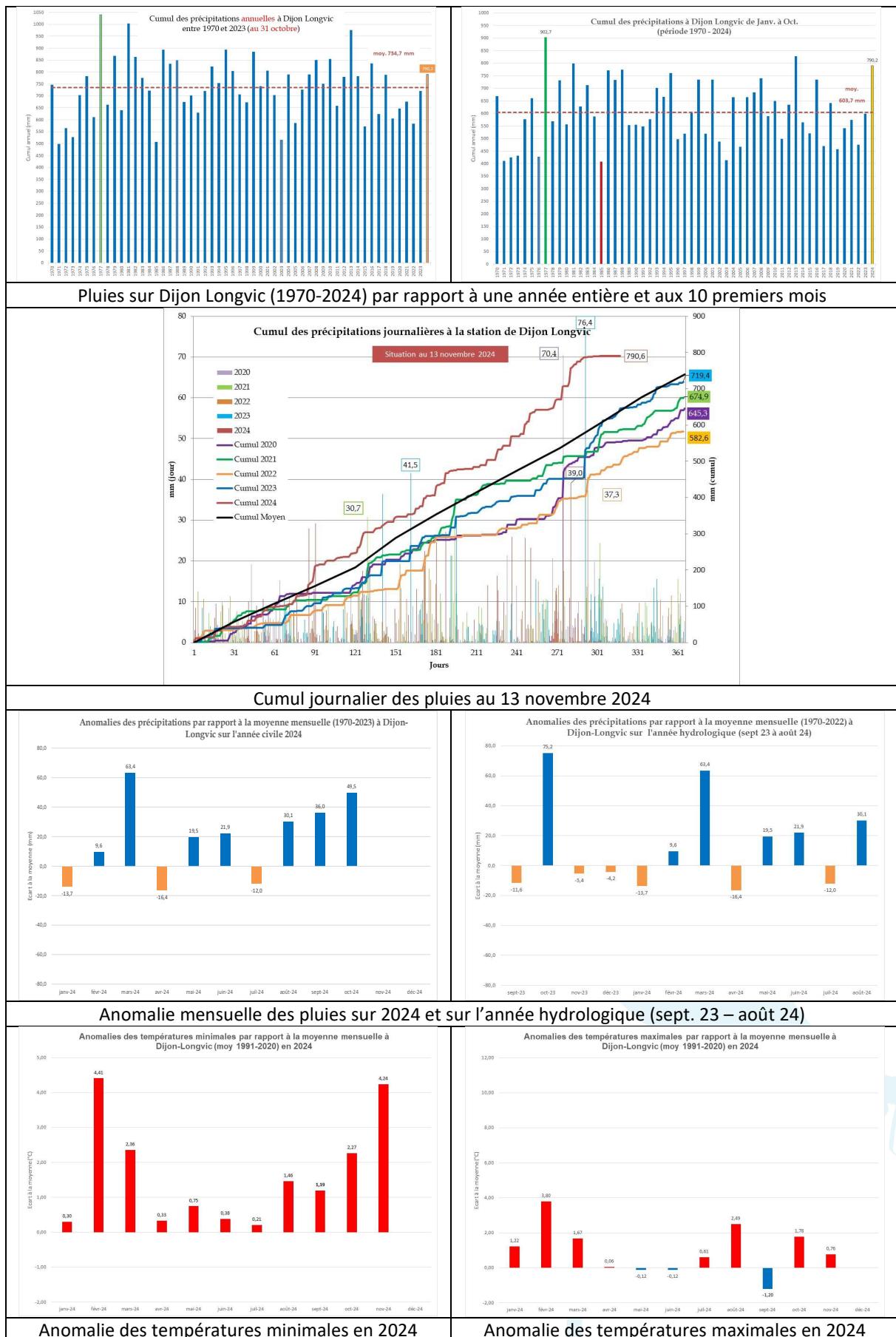
Un second échange s'engage :

- M. LE GRAND demande si ces démarches se feront par CLE ?
- M. BOILLIN dit qu'il s'agira d'élargir les ateliers au-delà des seuls membres de la CLE ;
- M. COLLARDOT regrette le manque d'implication des élus au cours de l'étude prospective, et la nécessité d'une plus grande participation pour la suite ;
- M. BOILLIN dit que nous allons tenter de mobiliser plus les élus afin qu'ils participent activement au programme d'actions à mettre en œuvre à horizon 2035-2050 ;
- M. MORELIERE s'interroge sur la mise en œuvre de ce programme d'actions sur le bassin de la Tille, sachant que la CLE de la Tille est actuellement en « sommeil » ;
- M. GIRARD relève que le plan d'actions se fera bien au-delà des mandats électifs et risquent d'être mis à mal par les nouveaux élus ;
- M. BOILLIN dit que ce plan d'actions est un outil de planification à long terme qui ne devrait pas être remis en cause par des turpitudes politiques ponctuelles ;
- Mme ZITO cite l'exemple des plans d'aménagement de la forêt, élaborés sur des périodes de 25 ans, qui fonctionnent très bien. Les adaptations marginales effectuées en cours de plan ne remettent pas en cause l'aménagement initialement décidé ;
- M. LE GRAND pense que la rédaction de cette phase doit être suffisamment longue pour que chacun puisse y travailler en profondeur ;
- Mme GUYARD rappelle que le projet doit être adapté pour l'horizon 2050 ;
- Mme ZITO sollicite l'accord des membres de la CLE pour poursuivre la phase 7 correspondant au futur PTGE du bassin de la Vouge ;
- Les membres de la CLE valide cette proposition et sollicite le SBV afin de lever l'option de mise en œuvre de cette phase.

#### 4) Gestion de la ressource en eau et étiage 2024

M. BOILLIN présente plusieurs données climatiques de 2024 :

- L'année est et sera excédentaire. Il s'agit d'une première depuis 2018 ;
- Il a plu **790,4 mm** (janv.-octobre) soit 31% de plus que la moyenne annuelle (734,7 mm) constatée entre 1970 et 2023 à la station de Dijon-Longvic.
- Seules 3 années (depuis 1970) sont plus pluvieuses pour la période janv. – oct. :
  - 1977 : 902,7 mm ;
  - 2013 : 826,4 mm ;
  - 1981 : 797,6 mm.
- Sur l'année hydrologique (septembre 2023 – août 2024), l'excédent est encore plus important et se monte à 156,4 mm ;
- Depuis le 18 octobre, il n'est tombé que 4 mm ;
- Depuis début 2024, **il a eu 5 mois à plus de 90 mm, dont 2 à plus de 100 mm** :
  - Mars = 112,9 mm ;
  - Octobre = 119,9 mm.
- Sur l'année glissante comprise entre le 18 octobre 23 et le 17 octobre 2024, il est tombé **1 052,8 mm** ;
- Les températures minimales et maximales sont restées au-dessus des normales ; particulièrement les minimales ;
- L'hydrologie des rivières et le niveau des nappes ont été soutenus durant l'été 2024.

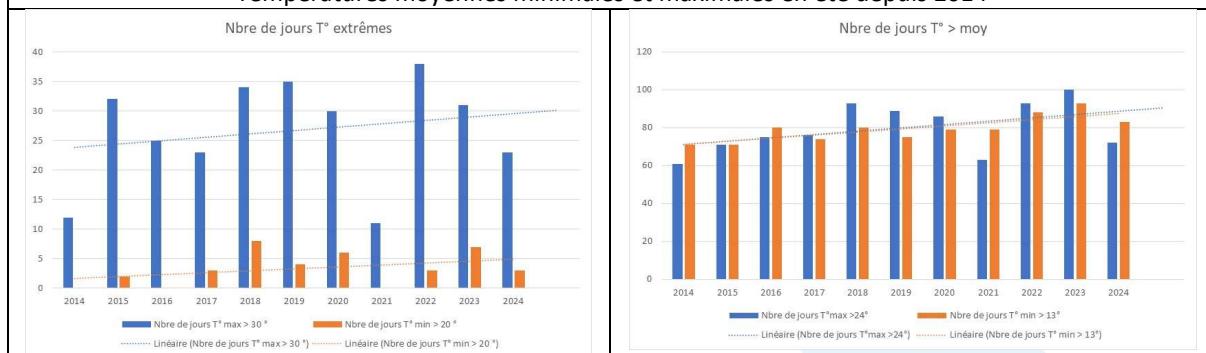


1 <sup>er</sup> Juin - 30 septembre (122 jours)		Année										
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Température Maximale	jours à +3°C / moyenne	34	55	42	47	67	61	59	42	66	62	37
Température Maximale	jours à +5°C / moyenne	19	35	29	26	40	43	36	21	43	35	21
Température Minimale	jours à +3°C / moyenne	17	30	26	24	41	29	37	22	40	43	36
Température Minimale	jours à +5°C / moyenne	3	6	7	10	12	11	17	9	9	12	8
Température Maximale	jours à <20°C	16	20	12	18	5	9	14	13	12	3	19
Température Maximale	jours à <24°C	59	49	47	45	29	33	36	58	29	22	49
Température Maximale	jours à >24°C	61	71	75	76	93	89	86	63	93	100	72
Température Maximale	jours à >30°C	12	32	25	23	34	35	30	11	38	31	23
Température Minimale	jours à <10°C	17	20	13	18	18	15	14	9	15	7	16
Température Minimale	jours à <13°C	49	51	39	47	42	47	43	43	34	27	39
Température Minimale	jours à >13°C	71	71	80	74	80	75	79	79	88	93	83
Température Minimale	jours à >20°C	0	2	0	3	8	4	6	0	3	7	3

Températures entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre depuis 2014

1 <sup>er</sup> Juin - 30 septembre	Température Minimale (°C)		Température Maximale (°C)		
	Moyenne 1991-2020	13,35	Δ	24,73	Δ
2014	13,28	-0,06	24,31	-0,41	
2015	13,89	0,54	26,11	1,38	
2016	13,87	0,52	25,56	0,83	
2017	13,73	0,38	25,52	0,80	
2018	14,38	1,03	27,45	2,72	
2019	13,90	0,55	27,22	2,49	
2020	14,22	0,87	26,76	2,03	
2021	13,63	0,28	24,58	-0,15	
2022	14,43	1,08	27,34	2,61	
2023	14,94	1,59	27,81	3,08	
2024	14,16	0,81	25,19	0,46	

Températures moyennes minimales et maximales en été depuis 2014



Evolution du nombre de jours (2014-2024) avec des températures extrêmes

Evolution du nombre de jours (2014-2024) avec des températures supérieures aux normales

M. LE GRAND insiste le manque d'ensoleillement de l'année quand bien même les températures ont été au-dessus des moyennes.

Pour mémoire, quatre niveaux de gravité dans la gestion de la sécheresse sont définis, en fonction du débit des cours d'eau :

- Le niveau de **vigilance** marque le déclenchement de mesures de communication et de sensibilisation dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court et moyen terme et que la situation est susceptible de s'aggraver ;
- Le niveau **d'alerte** explique la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux risque de ne plus être assuré. Les premières mesures de limitation effective des usages de l'eau sont alors mises en place ;

- Le niveau **d'alerte renforcée** précise que tous les prélèvements ne peuvent être simultanément satisfaits. Cette situation conduit à une limitation progressive des prélèvements et le renforcement substantiel des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages ;
- Le niveau **de crise** impose de réserver les capacités de la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations, pour les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, la sécurité des installations industrielles, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau. **L'arrêt des usages non prioritaires s'impose alors.**

Les seuils de déclenchement aux trois points nodaux sont les suivants :

Référence AP Cadre du 15 juillet 2024	Débits de franchissement de seuils			
	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Vouge (Saint Nicolas-lès-Cîteaux)	0,184*	0,094*	0,060*	0,031*
Bièvre (Brazey-en-Plaine)	0,240	0,200	0,180	0,170
Cent Fonts (Saulon-la-Rue)	0,220	0,170	0,150	0,145

\* demande de modifications

La situation 2024 des étiages peut être résumé ainsi :

Rivière / Station	Débit journalier en m <sup>3</sup> /s										
	01/07/2024	15/07/2024	29/07/2024	12/08/2024	19/08/2024	26/08/2024	02/09/2024	09/09/2024	16/09/2024	23/09/2024	
Vouge Saint Nicolas-lès-Cîteaux	2,431	1,820	0,547	0,187	0,187	0,170	0,150	0,130	0,130	0,130	
Bièvre Brazey-en-Plaine	0,530	0,658	0,481	0,432	0,432	0,350	0,350	0,300	0,339	0,339	
Cent Fonts Saulon-la-Rue	0,315	0,290	0,230	0,231	0,231	0,250	0,250	0,265	0,265	0,265	

Les débits estivaux ont été excellents et toujours très au-delà des niveaux d'alerte définis sur les trois points nodaux. Le suivi des assecs confirme un état quantitatif des rivières plus revu depuis plusieurs années. 2024 a été la première année, depuis la mise en place du réseau en 2021, où aucun cours d'eau secondaire ne s'est asséché.

Voici le relevé, depuis le début de l'année 2024 des assecs, réalisé sur le bassin de la Vouge (10 sites) :

Date	Indice Etiage_BV Vouge 2024	Date	Indice Etiage_BV Vouge 2023
26/01/2024	10	23/02/2023	10
19/02/2024	10	23/03/2023	9,29
18/03/2024	10	18/04/2023	10
02/04/2024	10	16/05/2023	9,38
15/04/2024	10	14/06/2023	6,25
30/05/2024	10	28/06/2023	5,63
04/07/2024	10	12/07/2023	7,50
22/07/2024	10	26/07/2023	6,25
19/08/2024	10	18/08/2023	6,25
16/09/2024	10	24/08/2023	4,38
09/10/2024	10	12/09/2023	0,13
		28/09/2023	6,25
		18/10/2023	5

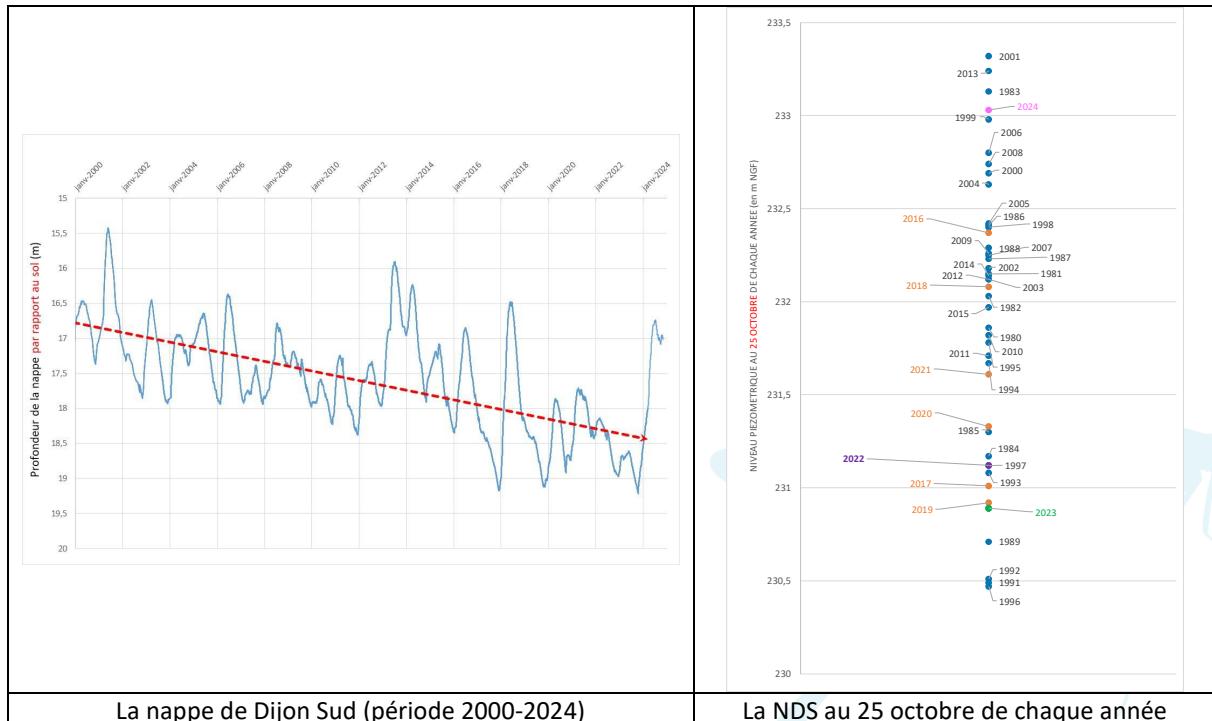
Suivi des assecs 2024 et 2023



La source de la Bièvre le 19 août 2024 et le 12 juillet 2023

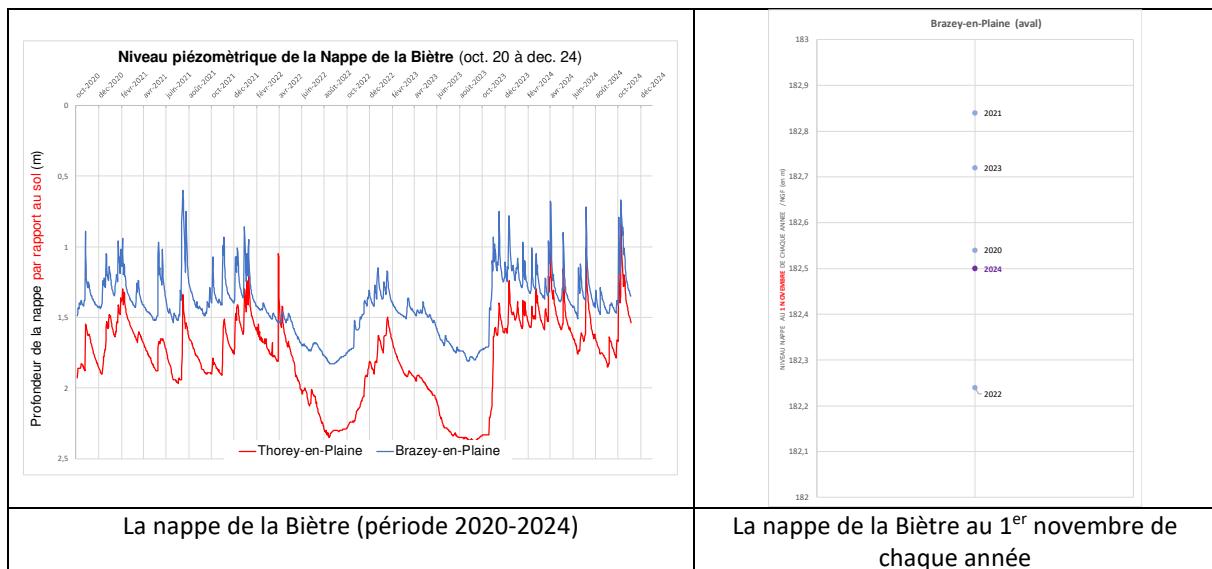
Concernant les nappes les données sont similaires aux rivières :

- La NDS a un niveau très nettement supérieur aux dernières années (au 25 octobre).
  - + 2,14 m / 2023
  - + 1,91 m / 2022
  - + 1,42 m / 2021
  - + 1,70 m / 2020
  - + 2,11 m / 2019
  - 41 années sur 44 sont plus basses que 2024 et à cette date, la dernière année la plus haute est 2013.
- Entre mi-octobre 2023 et mi-juillet 2024, la recharge a été de 2,48 m en 235 jours. C'est la 5<sup>ème</sup> plus forte recharge depuis 1979 !
- La nappe a baissé uniquement de 0,35 m cet été ;
- Toutefois, le diable se cache parfois dans les détails mais normalement à cette date, la nappe devrait être en recharge alors qu'elle est repartie en vidange ;
- Au 1<sup>er</sup> novembre, la nappe de la Bièvre est sensiblement au même niveau que 2021 en amont mais plus basse en aval que 2023, 2021 et 2020.



La nappe de Dijon Sud (période 2000-2024)

La NDS au 25 octobre de chaque année



M. GIRARD s'interroge sur la situation actuelle de la nappe de Dijon Sud (vidange ou rééquilibrage ?). Il explique que les nappes karstiques n'ont pas été tant été rechargées en Côte d'Or cette année et ne compensent pas tous les déficits relevés depuis 2018.

##### 5) Actualisation des EVP sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud

M. BOILLIN rappelle que l'actualisation des EVP se base sur les débits minimums biologiques (DMB) définis en 2012. Ces DMB sont toujours valides. En effet, il précise que pour que les DMB soient revus, il faudrait que la morphologie, la diversité des habitats, des écoulements aient significativement été modifiés depuis leurs dernières évaluations.

La portion de rivière « témoin » doit ni être sous l'influence d'un ouvrage, ni trop modifiée et doit également être représentative de la rivière cad que la diversité de ses faciès hydrauliques (mouilles, radier) est en cohérence avec ce qui est observé sur la rivière (ou sur le tronçon de rivière) sur toute sa longueur. En conséquence, c'est bien la morphologie de la rivière qui définit le DMB (méthode ESTIMHAB) et non les débits statistiques.

Sur le bassin de la Vouge, sur 5 points noraux les DMB avaient été déterminés :

- La Vouge à Villebichot et Aubigny-en-Plaine ;
- La Varaude à Tarsul-Izeure ;
- La Cent Fonts à Saulon-la-Rue ;
- La Bièvre à Brazey-en-Plaine.

Depuis 2012, les rivières du bassin de la Vouge n'ont pas vu leurs morphologies significativement être modifiées, pour que les DMB soient revus. Hors dans le nouvel AP Cadre n°1180 du 15 juillet 2024 relatif à la gestion de la ressource en eau en période d'étiage sur le département de la Côte-d'Or, la nouvelle station de référence de la Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux n'a pas pris en compte les DMB définis sur le cours d'eau, mais une *donnée statistique plus faible*.

L'actualisation des VMP doit permettre d'anticiper la rareté de la ressource. Les arrêtés de limitation de l'usage de l'eau (outil de gestion de crise) ne devraient théoriquement être pris qu'à l'occasion de périodes exceptionnelles. « Ce volume prélevable correspond au volume pouvant statistiquement être prélevé huit années sur dix en période de basses eaux dans le milieu naturel aux fins d'usages anthropiques, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépendant de cette ressource et les objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. » (Article R211-21-1 du CE).

En conservant le débit statistique sur la Vouge tel que dans l'AP, le bon fonctionnement des milieux aquatiques n'est et ne pourra pas être atteint.

Dans ces conditions et pour les raisons indiquées auparavant, la CLE a adressé aux services de l'État un courrier indiquant repousser l'actualisation des EVP sine die, tant que cette problématique n'est pas résolue, conformément à ce qui avait été indiqué par les services de l'Etat lors de la CLE du 17 novembre 2023.

Des discussions s'engagent :

- M. CAUSSE confirme que le courrier a bien été traité et une réponse est en cours. Il envisage de demander une actualisation des DMB sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ;
- M. BOILLIN complète en précisant que le DMB sur Villebichot (station située en amont du point de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux) est supérieur à celui inscrit dans l'AP du 15 juillet (40 l/s contre 31 l/s) ;
- M. CHARTON explique qu'il y a eu un manque de concertation en amont de la proposition du DMB sur la nouvelle station ;
- Mme ZITO rappelle que le premier courrier de la CLE soulevant ce problème a été envoyé le 6 mai 2024, sans qu'aucune réponse n'ai été apportée avant la prise de l'AP en juillet ;
- Mme GUYARD précise attendre la réponse des services de l'État.

## 6) Affaires diverses

### I. Révision du SAGE de la Vouge

M. BOILLIN rappelle que le Plan d'Actions sur le bassin de la Vouge et la nappe de Dijon Sud sont attendus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 (cf. 1<sup>er</sup> point de la réunion). Si le SAGE est un document de planification définissant des objectifs plus larges que le PTGE, le PTGE porte une dimension très opérationnelle, ainsi la révision du SAGE doit intégrer tout ou partie de ce(s) Plan(s) d'Actions.

En conséquence, le calendrier, mis à jour de révision du SAGE de la Vouge, pourrait être le suivant :

- Mise à jour de l'Etat des Lieux et du Diagnostic : 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ;
- Définition des enjeux et de la stratégie : 2<sup>nd</sup> semestre 2025 ;
- Rédaction du PAGD et du Règlement : Fin 2025 ;
- Adoption du SAGE révisé, en première lecture : Début 2026 ;
- Adoption définitive (AP) du SAGE révisé : 2027.

Des prises de parole se succèdent :

- Mme GUYARD pense que les délais seront repoussés et rappelle que l'aspect qualitatif sera également abordé dans la révision du SAGE ;
- M. LE GRAND rappelle qu'il serait pertinent que la phase 7 (PTGE) soit la résultante d'une concertation approfondie et que cela supposerait de repousser les échéances d'une année environ ;
- Madame ZITO, Présidente de la CLE, exprime son inquiétude face aux discussions portant sur les éventuels reports de l'échéancier et les allongements de délai que l'on pourrait d'ores et déjà prévoir selon les différentes étapes à venir. Elle estime que l'attention devrait plutôt se focaliser sur les questions suivantes : que faut-il faire pour respecter les délais initialement fixés ? Quels sont les freins à lever ? Comment gagner en efficacité dans le temps imparti, chacun à son niveau ? Elle insiste sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour respecter au mieux le calendrier initial, afin que le SAGE révisé soit adopté en première lecture en janvier 2026 et, en tout état de cause, avant les élections de mars 2026 ;
- M. CAUSSE dit que la réponse au courrier sur l'actualisation par les services de l'État se fera rapidement afin de réduire les délais de révision du SAGE ;
- M. CHARTON confirme faire de même.

### II. 12<sup>ème</sup> programme de l'AERM&C et perspective

Doté d'une capacité d'aide de 520 millions d'euros par an en moyenne, soit une augmentation de plus de 25% comparé au précédent programme, il soutiendra (liste non exhaustive) :

- La restauration des Milieux Aquatiques et des Zones Humides ;
- Les stratégies d'actions territoriales (EBF, PGSZH, ...) ;
- La préservation des captages prioritaires et les ressources stratégiques ;
- La réduction des flux de pollutions ;
- Les projets d'infiltration de l'eau dans les sols (désimperméabilisation) ;
- L'animation territoriale ;
- La connaissance et le fonctionnement des Milieux Aquatiques et Humides ;
- La communication et l'éducation aux enjeux de l'eau.

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

Mme GUYARD précise que le programme d'actions définitif sera valide en conseil d'administration mi-décembre 2024. Elle dit que les enjeux seront les mêmes que ceux du programme précédent avec des aides pouvant monter jusqu'à 80% quant il était de 70%.

M. GIRARD sollicite une réunion de l'ensemble des animateurs.

Mme GUYARD dit que c'est prévu, notamment à l'instar de ce qui est organisé annuellement avec les animateurs de bassins versants. Elle pense qu'il aura des rencontres avec les EPCI à FP afin de leur présenter les nouvelles modalités d'interventions de l'AERM&C, comme cela avait été organisé au début du 11<sup>ème</sup> programme.

### III. Autres informations

- Dans le cadre du Programme d'Étude Préalable du Programme d'Actions des de Prévention des Inondations TVO, le SBV prévoit de réaliser trois démarches :
  - Mise à jour de l'état des Zones Humides du bassin de la Vouge (2025) ;
  - Étude de restauration de ZEC\_ZH sur Saint-Nicolas-lès-Côteaux / Gerland (2025) ;
  - Étude de restauration de ZEC\_ZH sur Esbarres / Brazey-en-Plaine (2026).
- Projection de deux films par la CCGC&NSG dans le cadre de son mois du documentaire :
  - « La Rivière » ce soir à Savouges ;
  - « Mission Castor » demain soir à Saint-Nicolas-lès-Côteaux.
- Réunion annuelle de l'InterCLE, le 9 décembre 2024.
- Réunion annuelle sur les Volumes Prélevables, le 28 janvier 2025.
- Stockage de « ballast » sur la plateforme SNCF à Perrigny-lès-Dijon dans les PPE des puits AEP de la CCGC&NSG. Les services de l'Etat se renseignent et reviennent rapidement pour connaître les suites à donner. Il est vraisemblable que ce type d'activité est autorisé, mais que cela pose question quant à la protection de la ressource stratégique qu'est la nappe de Dijon-Sud.
- M. LE GRAND exprime son inquiétude concernant l'abandon du canal de la Cent Fonts ;
- Mme ZITO confirme son « état de délabrement » et déplore vivement que rien n'ait été fait depuis 2014, année où plus de 500 000 euros ont été investis pour sa remise en état, incluant la valorisation d'un sentier de promenade tout le long, aujourd'hui également très dégradé. En l'absence de curage partiel et d'entretien régulier des abords, le canal est désormais largement envasé (à près de 95 % au niveau du pont des Arvaux). Depuis 2014, le canal est la propriété de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Une réunion prévue il y a quelques semaines pour discuter de son état a finalement été annulée.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épousé à 12H 00, Madame ZITO remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence et clôture la séance. M. DUPONT invite les membres de la CLE à partager le verre de l'amitié.

Le représentant du SBV  
Secrétaire et animateur de la CLE  
Nicolas BOILLIN

Le Président de séance  
Jean François COLLARDOT